

Dossier d'enquête publique unique préalable à

- **La déclaration d'utilité publique**

au titre des art. L.121-1 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

- **L'autorisation environnementale**

au titre des articles L.181-1 et suivant du **Code de l'environnement** (Autorisation Loi sur l'eau et dérogation espèces protégées)



ECOQUARTIER «GARENQUE»

Pièces communes aux deux dossiers portés à l'enquête publique

P1- Résumé non technique de l'étude d'impact réalisé en sept 2024

P2- Étude d'impact réalisée en septembre 2024

P3- Information sur l'absence d'observation de l'autorité environnementale (MRAe) du 24 déc 2024,
Avis MRAe du 10 août 2023 et Réponse écrite du Maître d'ouvrage émise le 10 novembre 2023